

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept le 25 avril à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil-Le-Roi

Etaient présents : M. LATIL, M. CAPELLE, Mme BRUNET, M. BLONDEAU, Mme ROSSET, M. MUZAS, M. BERTHON, M. FORTIER, Mme HAMON.

Etaient absents excusés : Mme GUIRAL a donné procuration à Mme BRUNET
Mme PATIN a donné procuration à M. LATIL
M. CANAC a donné procuration à Mme CHAVILLON
M. BEGUE a donné procuration à M. BERTHON

Nombre de membres élus	14	Date de la convocation	19 avril 2017
Nombre de membres présents	10	Date de l'affichage	20 avril 2017
Nombre de membres votants	14		

Objet : Approbation des projets des plans de zonage EP / EU du SIAB.

Vu l'article L2224-10 du CGCT, imposant aux communes de délimiter et approuver leur zonage d'assainissement comprenant :

Les eaux usées

- Les zones d'assainissement collectif avec collecte des eaux usées, stockage et épuration
- Les zones d'assainissement non collectif

Les eaux pluviales

Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement.

Considérant qu'il convient de valider et d'arrêter le zonage de l'assainissement dans le cadre de la réactualisation du SDA.

En application de la loi 2006-1772 du 30/12/2006 sur l'eau et les milieux aquatiques et du règlement du SAGE de la MAULDRE approuvé par arrêté préfectoral le 10/08/2015,

Considérant la nécessité d'établir un plan de zonage d'assainissement pour assurer une comptabilité avec le PLU et définir ainsi une politique de gestion des eaux usées et pluviales,

Considérant que ce projet doit être soumis à enquête publique, conformément aux dispositions de l'article L2224-10 du CGCT et avant approbation définitive,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité et VALIDE tous les documents relatifs au projet de zonage d'assainissement tant pour les eaux usées que pour les eaux pluviales avant la validation définitive par enquête publique.

Dit que la délibération sera envoyée à Mr le Sous-Préfet de Rambouillet et à Monsieur le Président du SIAB.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217800341-20170504-DELIBN6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2017

Publication : 04/05/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,
Marie-Christine CHAVILLON

